

Koerich, le 15 mars 2022

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-Mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. : StR. 045/2022

AVIS AU PUBLIC

[Art.24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau](#)

Le bourgmestre de la commune de Koerich certifie par la présente que la demande du 2 novembre 2021 présentée par AGRO-PROJET S. A. ayant leur siège à 2, rue Sébastien Conzémus L-9147 Erpeldange-sur-Sûre pour le compte de Madame Caroline GENGLER et Monsieur Patrick GENGLER aux fins d'obtenir l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Koerich, section A de Koerich, n cad. 738/4833, 736/2784, 780/4839 et 735/4244 a été autorisée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 24 février 2022 (réf. : EAU/AUT/21/1062).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, et ceci à partir du 16 mars 2022.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le bourgmestre,



Jean WIRION

Pour le Secrétaire empêché,



Luc KOEHLER